

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules suite à la réalisation d'un observatoire sur le marais et notamment la matérialisation d'un emplacement réservé pour les personnes à mobilité réduite dans l'espace vert situé rue des Anciens Combattants (face au N° 19 bis).

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : 1 emplacement d'une dimension de 5.00 mètres x 3.30 mètres réservé aux personnes à mobilité réduite sera aménagé dans l'espace vert en face de l'habitation N° 19 Bis rue des Anciens Combattants, suivant l'implantation annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La signalisation horizontale et verticale sera mise en place par les services municipaux de la commune.

ARTICLE 3: Les contraventions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable du SDIS 59 Groupement 3 Service Prévision
à VILLENEUVE D'ASCQ,
Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille, (service voirie),
Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Fretin,
Monsieur le responsable du service technique,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fretin, le 21 octobre 2025



Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

DEPARTEMENT

MAIRIE

<Convexe>

COMMUNE

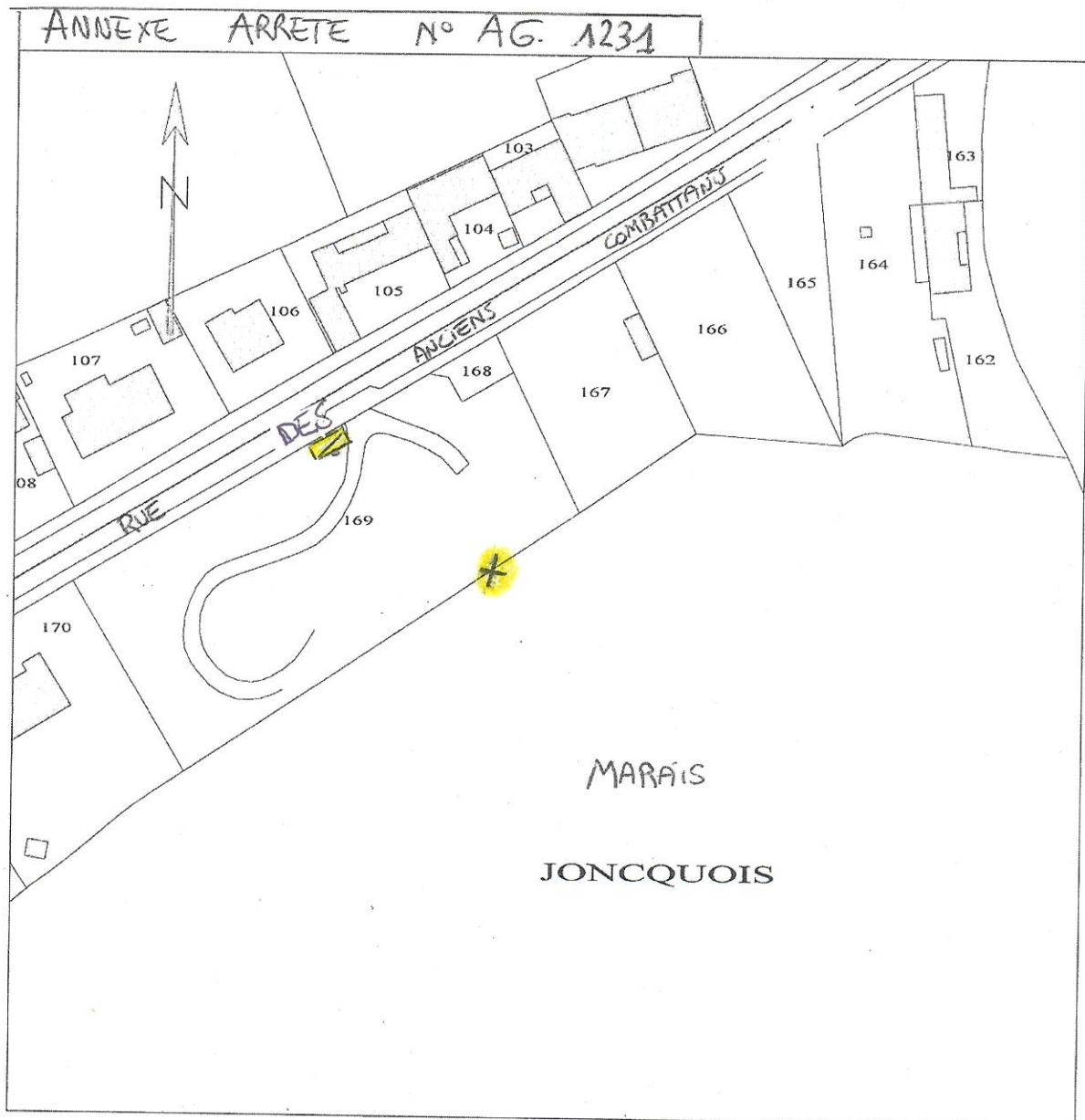
SERVICE DU PLAN

Section: ..

FRETIN

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:



Emplacement PMR (5.00mX3.30m)



Observatoire

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 21/10/2025
Signature